

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise



ARRETE DU MAIRE N° 2022/128

OBJET : ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE SIGNATURE
A Mme Marie-Claude CRESPIAN, 2^e Adjointe au Maire

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2020/033 à Madame Marie-Claude CRESPIAN, 2^e Adjointe au Maire,

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur le Maire pendant la période du 22 juillet au 15 août 2022 inclus,

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire du 6 au 15 août 2022 inclus,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire de déléguer à Madame Marie-Claude CRESPIAN, 2^e Adjointe au Maire, la signature des actes relevant de la compétence de Monsieur le Maire,

Considérant que cette délégation est consentie pour la période sus citée, soit du 6 au 15 août 2022 inclus,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Marie-Claude CRESPIAN, 2^e Adjointe au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire et de Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire, pendant la période du 6 au 15 août 2022 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cette délégation est consentie de manière formelle, sans que Monsieur le Maire soit dessaisi de ses pouvoirs, ni de sa responsabilité. Il peut à tout moment exercer lui-même la compétence afférente à la signature déléguée.

Article 3 : Il sera publié au recueil des actes administratifs, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera adressée :

- à Madame Marie-Claude CRESPIAN
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise,
Le 13 juillet 2022



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 15/07/22
Et de la publication le : 21/07/22
A Méry-sur-Oise, le 21/07/22



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

19 JUL. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ